



Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft
Association pour la formation professionnelle en assurance
Associazione per la formazione professionale nell'assicurazione

Décès

Série Zero Nessler-
Keller

2025

Tony Nessler et Rahel Keller

1700 Fribourg FR

Examen AFA pour intermédiaires →
Option « Inventaire du ménage privé »

Préparation / Durée de l'examen / Points

Le temps imparti pour cet examen oral est prédéfini et doit être scrupuleusement respecté. La pression du temps fait sciemment partie de l'examen.

A. Temps pour la préparation individuelle : 30 minutes

Nous vous recommandons de gérer votre temps de la manière suivante :

- 1^{re} partie : Étude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE 20 mn
- 2^e partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique 10 mn

B. Examen : 30 minutes

- Présentation de l'étude de cas / réponse aux questions 30 mn

C. Nombre de points

Vous pouvez obtenir 100 points au total dans le cadre de cet examen.

Ceux-ci se répartissent comme suit :

- 1^{re} partie : calculs de la situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE 40 points
 - 2^e partie : Questions qui se posent à la suite du premier contact téléphonique 30 points
 - 3^e partie : Questions complémentaires posées par les experts – pendant ou à l'issue de l'entretien clientèle 15 points
 - Compétences sociales et méthodologiques 15 points
- Total 100 points**

1^{re} partie Etude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE

À l'issue de votre premier contact téléphonique avec le client, ce dernier vous a fourni des informations et des documents importants.

Vous devez calculer la situation de prévoyance :

1. Effectuez les calculs pour le scénario **Décès consécutif à un accident en concubinage**.
 - 1.1. La **SITUATION EFFECTIVE** – la situation actuelle au regard des assurances existantes.
 - Dessinez un graphique illustrant la situation de prévoyance et mettant en évidence les prestations et les lacunes de revenus en cas **du décès de Tony Nessier à la suite d'un accident**.
 - 1.2. La **SITUATION THEORIQUE** – des propositions sensées sur la manière de combler les lacunes.
 - a) Au regard de leur situation personnelle, le couple attend que vous leur proposiez des solutions d'assurance possibles en cas de décès de Tony Nessier à la suite d'un accident.
 - b) Proposez des solutions qui ne soient pas isolées, mais comprises dans le cadre d'une solution de prévoyance globale (invalidité, décès, retraite).
 - c) Expliquez à l'oral en quoi la situation changerait si Tony Nessier décédait des suites d'une maladie.
 - d) Les concubins vivent ensemble depuis 6 ans et se demandent s'ils ne devraient pas se marier, car ils ont un enfant en commun. Expliquez à l'oral en quoi la situation de prévoyance changerait si les deux concubins se mariaient.

2^e partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique

Lors de votre premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez prises en note et auxquelles vous souhaitez maintenant apporter des réponses.

1. Lisez les questions suivantes avec la plus grande attention.
2. Constituez-vous un aide-mémoire pour l'entretien en notant également d'autres éléments utiles.
3. Au cours de l'entretien à suivre, le client attend que vous lui apportiez des réponses aux questions suivantes.

Question n°1 (10 points)

Au retour de leurs dernières vacances, vos clients ont constaté qu'une conduite du lave-vaisselle (propriété du propriétaire du logement) était percée. L'eau de la fuite a endommagé le parquet et divers meubles. L'appartement était inhabitable pendant les travaux de remise en état.

Les clients informent immédiatement le propriétaire de ce sinistre, ce dernier leur a demandé alors de le déclarer à leur assurance de l'inventaire du ménage puisque le sinistre est survenu dans l'appartement locatif.

Que pensez-vous de cette situation ? Quelle assurance prend en charge quelles prestations pour la recherche de la fuite, le parquet, les divers meubles ainsi que le fait que le logement locatif soit inhabitable ?

Question n°2 (10 points)

Vos clients doivent actuellement soutenir financièrement le frère de Rahel Keller (âgé de 22 ans). Lors de la planification de leur budget, ils sont tombés sur une sommation légale de l'assurance de l'inventaire du ménage et souhaitent connaître les conséquences d'un retard de paiement.

- a) Quel est le délai applicable dans le cas d'une sommation légale ?
- b) Que doit contenir une sommation légale pour être valable ?
- c) Quelles sont les conséquences possibles d'une sommation légale ?
- d) Que se passe-t-il une fois le paiement acquitté (dans les temps ou en retard) ?

Question n°3 (10 points)

Vos clients aiment voyager pendant leurs vacances. Le frère le Rahel Keller leur a conseillé de souscrire une assurance voyages. Qu'en pensez-vous ?

- a) Que peut comprendre une assurance voyages ? Indiquez les différents éléments possibles et expliquez leur utilité.
- b) Quels sont les événements assurés ?
- c) L'assurance produit-elle également ses effets en Suisse ou uniquement pour les voyages hors de Suisse ?
- d) Une telle assurance engendre-t-elle des recouvrements et des doublons avec d'autres assurances ?

Exposé de la situation

Informations personnelles		
Clients	Tony Nessier	Rahel Keller
Localité/Canton	Fribourg FR	
Dates de naissance	22.03.1995	28.06.1998
État civil	En concubinage depuis 2019	
Nationalité	Suisse	Suisse
Profession	Instituteur	Employée de commerce
Statut professionnel	Salarié à plein temps	Salariée à 60%
Enfant	1	
Âge de l'enfant	1 an	

Situation financière		
Salaire brut	90 000,00	42 000,00
Fortune libre	60 000,00	40 000,00

Situation en termes d'assurance		
Revenu AVS moyen déterminant	74 000,00	54 000,00
Prévoyance professionnelle	Selon le certificat de prestations	Selon le certificat de prestations
Poursuite du versement du salaire	3 mois à 100% en cas d'accident et de maladie	3 mois à 100% en cas d'accident et de maladie
Assurance-accidents	Conformément à la loi	Conformément à la loi
Indemnité journalière en cas de maladie	80% à partir du 91 ^e jour	80% à partir du 91 ^e jour
Prévoyance privée	Aucune	Aucune

Besoin	
Décès de Tony	90 000,00

Annexes

- 1) Barème 44 de l'AVS (2025)
- 2) Certificat d'assurance de Tony Nessier

Skala **44**
Echelle

Monatliche Vollrenten
Rentes complètes mensuelles

Beträge in Franken
Montants en francs

Bestimmungsgrösse Base de calcul	Alters- und Invali- denrente Rente de vieillesse et d'invalidité	Alters- und Invalidenrente für Witwen/Witwer Rente de vieillesse et d'invalidité pour veuves/veufs	Hinterlassenenrenten und Leistungen an Angehörige Rentes de survivants et rentes complémentaires aux proches parents			
			Witwen/Witwer Veuves/Veufs	Zusatzrente Rente complémen- taire	Waisen- und Kinder- rente Rente d'orphelin ou pour enfant	Waisenrente 60 % *) Rente d'orphelin 60 % *)
Massgebendes durchschnittliches Jahreseinkommen Revenu annuel moyen déterminant	1/1			1/1	1/1	1/1
bis	jusqu'à					
15120	1260	1512	1008	378	504	756
16632	1293	1551	1034	388	517	776
18144	1326	1591	1060	398	530	795
19656	1358	1630	1087	407	543	815
21168	1391	1669	1113	417	556	835
22680	1424	1709	1139	427	570	854
24192	1457	1748	1165	437	583	874
25704	1489	1787	1191	447	596	894
27216	1522	1826	1218	457	609	913
28728	1555	1866	1244	466	622	933
30240	1588	1905	1270	476	635	953
31752	1620	1944	1296	486	648	972
33264	1653	1984	1322	496	661	992
34776	1686	2023	1349	506	674	1011
36288	1719	2062	1375	516	687	1031
37800	1751	2102	1401	525	701	1051
39312	1784	2141	1427	535	714	1070
40824	1817	2180	1454	545	727	1090
42336	1850	2220	1480	555	740	1110
43848	1882	2259	1506	565	753	1129
45360	1915	2298	1532	575	766	1149
46872	1935	2322	1548	581	774	1161
48384	1956	2347	1564	587	782	1173
49896	1976	2371	1580	593	790	1185
51408	1996	2395	1597	599	798	1197
52920	2016	2419	1613	605	806	1210
54432	2036	2443	1629	611	814	1222
55944	2056	2468	1645	617	823	1234
57456	2076	2492	1661	623	831	1246
58968	2097	2516	1677	629	839	1258
60480	2117	2520	1693	635	847	1270
61992	2137	2520	1710	641	855	1282
63504	2157	2520	1726	647	863	1294
65016	2177	2520	1742	653	871	1306
66528	2197	2520	1758	659	879	1318
68040	2218	2520	1774	665	887	1331
69552	2238	2520	1790	671	895	1343
71064	2258	2520	1806	677	903	1355
72576	2278	2520	1822	683	911	1367
74088	2298	2520	1839	689	919	1379
75600	2318	2520	1855	696	927	1391
77112	2339	2520	1871	702	935	1403
78624	2359	2520	1887	708	943	1415
80136	2379	2520	1903	714	952	1427
81648	2399	2520	1919	720	960	1439
83160	2419	2520	1935	726	968	1452
84672	2439	2520	1951	732	976	1464
86184	2460	2520	1968	738	984	1476
87696	2480	2520	1984	744	992	1488
89208	2500	2520	2000	750	1000	1500
90720	2520	2520	2016	756	1008	1512

und mehr et plus

*) Beträge gelten auch für Vollwaisen- und ganze Doppel-Kinderrenten

*) Montants également applicables aux rentes d'orphelins doubles et aux rentes entières doubles pour enfants

Caisse de pension

Certificat d'assurance au 01.01.2025 (en CHF)

Données personnelles

Personne assurée Tony Nessler
Date de naissance 22.03.1995

Salaire et cotisations

Par an

Salaire déterminant	90'000.00
Déduction de coordination	26'460.00
Salaire assuré	63'540.00

Prestations assurées

Avoir de vieillesse projeté, intérêts compris à 65	372'115.00
Rente de vieillesse annuelle présumée à 65 ans :	22'327.00
En cas de retraite anticipée :	
64 ans	20'735.00
63 ans	19'893.00
62 ans	19'058.00
61 ans	18'230.00
60 ans	17'409.00
Rente annuelle d'invalidité	21'743.00
Rente annuelle d'enfant d'invalidité	4'349.00
Délai de carence de 24 mois Exonération du paiement des primes après 3 mois	
Rente de conjoint annuelle / Rente de partenaire*	13'046.00
Rente d'orphelin annuelle	4'349.00

* Droit aux prestations conformément au règlement

Informations complémentaires

Montant maximum pour l'achat de prestations	37'212.00
Prestation de libre passage	28'730.00
dont part LPP	25'315.00
Montant pour le financement de l'accession à la propriété (EPL)	28'730.00

Le présent certificat remplace tous les autres certificats et sert uniquement à des fins d'informations.
Sont déterminantes les dispositions du présent règlement.